



COMpte RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juillet 2019

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 16 juillet 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la Mairie, sur convocation du Maire en date du 09 juillet 2019.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
MUMBACH Paul	Maire	x	
STROH Dominique	1 ^{ère} Adjointe	Excusée	Yvan GAUGLER
GAUGLER Yvan	2 ^e Adjoint	x	
BERBETT Alexandre	3 ^e Adjoint	x	
CYBINSKI Micheline	4 ^e Adjointe	x	
DEMICHEL Hugues	5 ^e Adjoint	Excusé	Agnès FRIEDRICH/BARRANCA
GAUTHERAT Bernard	Conseiller	x	
LENA Laurette	Conseillère	Excusée	Peggy EVEILLE
VASSEUR Patrick	Conseiller	Excusé	Bernard GAUTHERAT
DARDINIER Michel	Conseiller	Excusé	Laurent FLURI
MOLINA Corinne	Conseillère	Excusée	Micheline CYBINSKI
FRIEDRICH/BARRANCA Agnès	Conseillère	x	
FLURI Laurent	Conseiller	x	
PATORNITI Laurence	Conseillère	Excusée	Paul MUMBACH
EVEILLE Peggy	Conseillère	x	
GARCIA Antonia	Conseillère	Absente	
ZANGER Jocelyne	Conseillère	x	
LUTTRINGER Christian	Conseiller	Absent	
HUG Frédéric	Conseiller	x	

Y assiste également :

Madame Sylvie SCHILLING, DGS, représentant les services municipaux.

Monsieur le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

La réunion est enregistrée.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **BUDGET/FINANCES**
 - 3.1. Approbation décision modificative n°1 au Budget Annexe « EAU »
4. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1. Présentation du nouveau policier municipal M. Thierry MOCK
 - 4.2. Approbation modification durée de travail d'un poste d'ATSEM
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 5.1. Approbation convention CD68 – Pont de la Lague/RD 103
 - 5.2. Approbation modification statuts Syndicat d'Electricité
 - 5.3. Approbation rapport Agence de l'Eau Rhin-Meuse – Annexe au rapport Véolia
 - 5.4. Approbation nomination nouveau garde-chasse – Chasse communale
6. **URBANISME**
 - 6.1. Droit de préemption urbain
7. **DIVERS**
 - 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire
 - 7.2. Informations diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie SCHILLING en qualité de Secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de séance du 18 juin 2019 dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire signifie l'ajournement du point 5.1, les conditions stipulées dans la convention doivent faire l'objet d'une nouvelle concertation avec le Conseil Départemental.

3. BUDGET/FINANCES

3.1. APPROBATION DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « EAU » **2019-DCM-07-16-01**

Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de modifier des inscriptions budgétaires, pour faire suite à l'observation faite par le trésor public et anomalies révélées au moment de la prise en charge du budget, selon présentation ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1					
Budget Annexe EAU 2019					
Section	Compte	Objet	Montant BP	Mouvement	Montant après DM1
EXPLOITATION					
RECETTES					
Recettes Exploitation			-	-	-
Total Chapitre		Sans objet	-	-	-
Recettes Fonctionnement			-	-	-
Total Chapitre			-	-	-
Total recettes Exploitation			80 369,06	-	80 369,06
DEPENSES					
Dépenses Exploitation	O23		-	-	-
Total Chapitre O23		Sans objet	-	-	-
Dépenses Exploitation	OO2		-	-	-
Total Chapitre			-	-	-
Total dépenses Exploitation			80 369,06	-	80 369,06
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
Recettes d'investissement	OO1	Report excédent antérieur	-	2 659,51	2 659,51
	10222	FCTVA	-	5 900,00	5 900,00
	102291	Reprise FCTVA	5 900,00	- 5 900,00	-
			-	-	-
Total recettes Investissement			59 969,00	2 659,51	62 628,51
DEPENSES					
Dépenses investissement	O20	Dépenses imprévues	469,00	2 659,51	3 128,51
				-	-
TOTAL			469,00	2 659,51	3 128,51
Dépenses imprévues	O22		-	-	-
Total dépenses Investissement			59 969,00	2 659,51	62 628,51

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
ADOpte la décision modificative n°1 au budget annexe « EAU » 2019, ainsi équilibrée.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. PRESENTATION DU NOUVEAU POLICIER MUNICIPAL : M. Thierry MOCK

M. le Maire invite M. Thierry MOCK, le nouveau policier municipal, à se présenter.

4.2. APPROBATION MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ATSEM

2019-DCM-07-16-02

L'organe délibérant, à l'unanimité,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 11/07/2019 ;
- Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de modifier le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent au poste d'aide maternelle, compte tenu de la nécessité d'effectuer le nettoyage des classes ;

Considérant qu'il convient de porter le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent au poste d'aide maternelle relevant du grade d'ATSEM principal 2^e classe de 24 heures 40 minutes (soit 24.70/35^{èmes}) à 35 heures 00 minutes (soit 35/35^{èmes}) ;

Considérant que la présente modification du nombre d'heures de service hebdomadaire est supérieure à 10 % ;

Considérant que la présente modification a pour effet de faire bénéficier l'agent de l'affiliation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ;

Considérant que la présente modification du nombre d'heures de service hebdomadaire est assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 30/08/2019, le poste d'aide maternelle relevant du grade d'ATSEM principal 2^e classe disposant d'une durée hebdomadaire de 24 heures 40 minutes (soit 24.70/35^{èmes}), est supprimé du tableau des effectifs de la collectivité territoriale / de l'établissement public.

Article 2 : À compter du 30/08/2019, un poste permanent d'aide maternelle relevant du grade de d'ATSEM principal 2^e classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures 00 minutes (soit 35/35^{èmes}).

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 4 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale / de l'établissement public.

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1. APPROBATION CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – PONT DE LA LARGUE/RD 103

Point ajourné.

5.2. APPROBATION NOUVEAUX STATUTS REVISES - SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

2019-DCM-07-16-03

- Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019 ;**
- **Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.**

5.3. APPROBATION RAPPORT ANNUEL AGENCE RHIN-MEUSE 2018

2019-DCM-07-16-04

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a transmis la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Cette note, relative à l'année d'activité 2018, doit être annexée au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et/ou d'assainissement, qui a été présenté au conseil, lors de sa séance du 18 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

PREND ACTE et APPROUVE la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence Rhin-Meuse.

DIT que ce document est une annexe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2018 présenté par le fermier VEOLIA, approuvé par le conseil en date du 18 juin 2018.

5.4. APPROBATION NOMINATION NOUVEAU GARDE-CHASSE – CHASSE COMMUNALE

2019-DCM-07-16-05

M. le Maire rend compte de la demande présentée par M. Georges VIAL, co-adjudicataire de la chasse communale de Dannemarie, pour la nomination dans les fonctions de garde-chasse bénévole, de M. Jacky LIDENSCHMIDT de Saint-Ulrich.

Considérant l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, précisant que M. LIDENSCHMIDT est tenu de respecter les critères fixés quant au nombre de gardes autorisés par le cahier des charges ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DONNE un AVIS FAVORABLE à la nomination de M. Jacky LIDENSCHMIDT, demeurant à SAINT-ULRICH, en qualité de garde-chasse bénévole de la chasse communale de Dannemarie.

6. URBANISME

6.1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN & COMMERCIAL

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

- LECOMTE/GELEBART
- SCI FONTAINE/THIEBAUT
- THIEL/DAUM
- JOURDAIN/SARL ALECS
- KIENE/SCI ALPHONSE

7. **DIVERS**

7.1. **INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des actes qui ont fait l'objet d'une signature par délégation :

MEMORIAL :

- **Marché public de service « Plan de gestion pour la modification des usages sur la parcelle du Mémorial de Haute-Alsace »**

Monsieur le Maire a signé un marché public portant sur la réalisation d'un plan de gestion pour la modification des usages sur la parcelle du Mémorial de Haute-Alsace, avec la Société STERNE ENVIRONNEMENT, pour un montant de 7 796,57 TTC.

- **Marché public de service « Désamiantage avant travaux du Mémorial de Haute-Alsace »**

Monsieur le Maire a signé un marché public portant sur le désamiantage avant travaux du bâtiment en briques rouges se trouvant sur l'ancien site PMTC, avec la Société JPS ENVIRONNEMENT SARL, pour un montant de 16 800 TTC.

- **Marché public de travaux « Construction du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°1 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public pour la Construction du Mémorial de Haute-Alsace conclu avec CKD, portant sur la modification du CCTP et des plans.

- **Marché public de travaux « Construction du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°2 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public pour la Construction du Mémorial de Haute-Alsace, portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'un montant de 224 964,60 € TTC. Il s'agit du remplacement de toiture : sécurité collective, protection des acrotères, mise en place de chéneaux, percement de sorties latérales et trop pleins, évacuation des eaux pluviales, couverture tuiles, traitement des acrotères.

- **Marché public de travaux « Construction du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°3 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public pour la Construction du Mémorial de Haute-Alsace, portant sur la réalisation de travaux en moins, d'un montant de 13 724,28 € TTC. Il s'agit de la suppression du local CTA (- 8 588.80€/HT) et la modification du lot gros œuvre (-2 851.10€/HT).

- **Marché public de travaux « Construction du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°4 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public pour la Construction du Mémorial de Haute-Alsace, portant sur la réalisation de travaux supplémentaires (84 732,72 € TTC) et de travaux en moins (54 756,65 € TTC), portant le montant de l'avenant n°1 à 29 976,07 € TTC. Il s'agit essentiellement de la modification du désenfumage.

- **Marché public de travaux « Construction du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°5 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public pour la Construction du Mémorial de Haute-Alsace, portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'un montant de 59 995,20 € TTC. Il s'agit de la fourniture et la pose d'écrans de cantonnement CF1/4h.

- **Marché public de service « Conception de la muséographie/scénographie du Mémorial de Haute-Alsace – avenant n°1 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant 1 au marché public pour la conception de la muséographie/scénographie du Mémorial de Haute-Alsace avec la Société PRESENCE, d'un montant de 6 561,60 € TTC, soit un montant définitif des honoraires fixé à

83 061,60 € TTC. Il s'agit de la modification de l'APD permettant de prendre en compte le nouveau montant de l'enveloppe budgétaire.

ECOLE PRIMAIRE :

- **Marché public de service « Construction d'une école primaire – avenant n°1 »**

Monsieur le Maire a signé un avenant au marché public (d'un montant initial de 252 000 € TTC), pour la construction de l'école primaire avec la Société FFW, d'un montant de 12 000 € TTC, soit un montant définitif des honoraires fixé à 264 000 € TTC.

AUTRES :

- **Ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire a souscrit à une ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel, d'un montant de 250 000 €, pour une durée d'un an. Les conditions : Euribor 3 mois + marge de 0,45 (taux Euribor au 15/07/2019 : - 0,363%).

- **Marché public de fourniture « Fourniture et acheminement d'électricité »**

Monsieur le Maire a signé un marché public portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité, avec la Société ALSEN, pour un montant 10 076,95 € TTC.

7.2. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 11

Dannemarie, le 17 juillet 2019
Le Maire,
Paul MUMBACH

TABLEAU DES DELIBERATIONS

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
- 3 **BUDGET/FINANCES**
[2019-DCM-07-16-01](#)
3.1. Approbation décision modificative n°1 au Budget Annexe « EAU »
- 4 **RESSOURCES HUMAINES**
4.1. Présentation du nouveau policier municipal : M. Thierry MOCK

[2019-DCM-07-16-02](#)
4.2. Approbation modification de la durée de travail
- 5 **ADMINISTRATION GENERALE**
5.1. Ajourné

[2019-DCM-07-16-03](#)
5.2. Approbation modification statuts Syndicat d'Electricité

[2019-DCM-07-16-04](#)
5.3. Approbation rapport Agence de l'Eau Rhin-Meuse – Annexe rapport VEOLIA

[2019-DCM-07-16-05](#)
5.4. Approbation nomination nouveau garde-chasse – Chasse communale
- 6 **URBANISME**
6.1. Droit de préemption urbain
- 7 **DIVERS**
7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
7.2. Informations diverses.